

N°2023-065 URBANISME – Intention de cession de la parcelle 904 à l'entreprise TW Metals

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU, Jean-Luc FOURNIER,

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Éric DODET, Joël GIRARD,

Pouvoirs :

Éric DODET à Jean-Marc MASSÉ
Joël GIRARD..... à Frédéric CUILLERIER
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUÉRÉ
Sébastien GALERON..... à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241- et suivants ;

Considérant que l'entreprise TW Metals souhaite acquérir la parcelle 904 appartenant au domaine privé de la commune de Saint-Ay ;

Considérant que le conseil municipal est compétent pour assurer la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession de biens ou de droits réels immobiliers donne lieu à une délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de vente et les caractéristiques essentielles ;

Considérant que la parcelle 904 n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal ;

Considérant que la fixation du prix de vente nécessite l'estimation préalable du service des domaines de l'État

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

- **D'APPROUVER** l'intention de cession de la parcelle 904 à l'entreprise TW Metal ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à fixer un prix avec l'entreprise en tenant compte de l'avis du service des domaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 17 JUIL. 2023



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 17 JUIL. 2023
Et de l'affichage le 17 JUIL. 2023